

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 27 NOVEMBRE 2009

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'An deux mil neuf

Le Vendredi 27 novembre – dix neuf heures trente

Date convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire.

PRESENTS : M. Patrick LEBEL, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER, Adjoint M. Dominique DURANT des AULNOIS, Mme Claire GAUFROY-MINIERE, Mme Brigitte VANDEVILLE, M. Stéphane GASTAT, M. Eric COQUERY, M. Bertrand BOISMOREAU, Mme Virginie VEIRIER-MELIN, Mme Diane NAUDIN – **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent MULOT (pouvoir donné à M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE), Stéphane SABATIER (pouvoir donné à Virginie VEIRIER-MELIN), M. Jean-Marie THEFFO (pouvoir donné à Michèle CORMERY).

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Laurent MULOT est élu secrétaire.

– oOo –

CANTINE SCOLAIRE - AVANCE SUR SUBVENTION 2010 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une avance de 10.000 € à la cantine scolaire sur la subvention prévue pour l'année 2010, afin de pouvoir régler les charges sociales de fin d'année.

GARDERIE PERISCOLAIRE - AVANCE SUR SUBVENTION 2010 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une avance de 3.000 € sur la subvention prévue pour l'année 2010 à la garderie périscolaire, afin de pouvoir régler les charges sociales de fin d'année.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ECOLE SAINT CHARLES D'ORLEANS RECEVANT DES ENFANTS DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier reçu de l'Ecole Saint Charles d'Orléans : établissement scolaire recevant 3 enfants de Ligny –le-Ribault, et qui sollicite une participation financière.

Soumis au vote du Conseil municipal, le résultat donne 13 voix contre et 2 abstentions (MM. DURANT des AULNOIS – GASTAT) .

En conséquence, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

AMENAGEMENT CARREFOUR DE LA DETOURNE :

Après avoir effectué le relevé topographique du carrefour de «La Détourne » en vue d'un aménagement de celui-ci, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer la consultation pour l'élaboration du dossier relatif aux travaux auprès du groupe MERLIN représenté par Monsieur LAHAYE.

Monsieur le Maire précise que cette société se charge de faire toutes les démarches nécessaires y compris les dossier de demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme MINIERE-GAUFROY), donne son accord à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Interprofessionnel d'Hygiène du Loiret et la Mutualité Sociale Agricole ne peuvent plus assurer le suivi du service médical du travail depuis l'année 2008.

Après différents courriers échangés avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, un nouveau service de médecine préventive va être mis en place par leurs soins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec cet organisme, afin que le personnel communal puisse bénéficier de ce suivi médical et à inscrire la dépense occasionnée au budget communal.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 : TRAVAUX PREAU ECOLE ET LOCAL COMMUNAL « ANCIENNE PRISON »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, que soient inscrits les travaux suivants, pouvant bénéficier de la Dotation Globale d'Equipement de l'exercice 2010.

- P1 Agrandissement du préau de l'école primaire : montant estimatif des travaux 25000 €;
- P2 Bâtiment communal « Ancienne Prison » réhabilitation du bâtiment (réfection de la toiture, du crépi et mise aux normes de l'électricité) : montant estimatif des travaux 37000 €.

Monsieur le Maire demande la reconduction de la demande Dotation Globale d'Equipement pour 2011 si elle n'est pas retenue pour 2010..

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C L E C T) :

Après examen des dépenses et recettes de chaque commune de la Communauté de Communes de La Ferté-Saint-Aubin par la commission CLECT, le Conseil Municipal de Ligny-le-Ribault valide, à l'unanimité moins 1 voix (M. Eric COQUERY) les propositions de la CLECT.

Monsieur le Maire précise que Monsieur DESCHAMPS l'a informé que la Communauté nous remboursera une partie de la participation concernant « Les Petits Faons » qui a été trop versé par la Commune de Ligny et que pour l'année 2010 notre contribution s'élèvera à 7.821.77 € au lieu de 25.265,36 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LE FESTIVAL RUSSE :

Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil Général du Loiret une subvention de 1000 € pour «l' Association Noël Lignois » qui organise un Festival Russe. Ce dernier se déroulera du 12 décembre 2009 au 9 janvier 2010.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a aidé Madame LACONTE à monter les dossiers de demandes de subvention pour le Conseil Général et le Conseil Régional.

Il signale qu'il a reçu un appel téléphonique de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil Régional qui l'a informé personnellement qu'il verserait une subvention à l'association, pris sur son compte du Conseil Régional. Monsieur Jean-Noël CARDOUX, Conseiller Général, chargé de la Commission Culturelle au Conseil Général l'a également informé qu'une subvention serait versée par le Conseil Général au vue du dossier présenté par la Commune.

Monsieur Le Maire fait remarquer que les pancartes d'informations qui ont été posées aux entrées des différentes communes voisines, sont de grande qualité.

DROIT DE PLACE AMIS DU VIEUX LIGNY (19 JUIIN 2009) :

La régie de recettes « droit de place » de la Commune, à l'occasion de la Brocante du 19 juin 2009, organisée par Les Amis du Vieux Ligny a rapporté 72 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reverser cette somme de 72 € à l'Association des Amis du Vieux Ligny, et d'affecter ce montant au compte D 6574.

ALLOCATION DE NOËL AU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser, comme chaque année, une allocation de Noël au personnel communal.

Il précise que celle-ci peut être révisable.

Pour les agents arrivés en cours d'année, cette allocation sera calculée au prorata de la date d'entrée dans les services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

REFORME DES FINANCES LOCALES – SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-RIBAULT :

- **AFFIRME** son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêts public local qu'ils ont librement identifiés ;
- **FORMULE** le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;
- **EXPRIME** son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;
- **SOUHAITE** que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment de la solidarité entre territoires ;
- **APPELLE** le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce texte et demande de l'adresser à L'Association des Maires de France.

Monsieur BOISMOREAU demande des explications qu'en à la suppression de la taxe professionnelle. Monsieur le Maire signale qu'il sera très difficile d'établir un budget sachant qu'il faudra d'abord assurer les dépenses de fonctionnement pour les collectivités territoriales difficilement compressibles et que les dotations ne seront vraisemblablement pas équivalentes à celles de 2010. Monsieur Froment, Maire de la Ferté-Saint-Aubin et lui-même regrettent qu'il n'y ai pas de simulation concernant nos communes en regard des transformations annoncées.

Monsieur le Maire précise que le budget de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin fera l'objet de nombreuses modifications quant aux ressources attendues.

Monsieur DURANTdes AULNOIS pense que suite à la crise économique beaucoup d'entreprises vont disparaître en 2010.

PARCOURS DE PÊCHE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « La Tanche Solognote » a élu un nouveau bureau suite au décès de Monsieur Lucien CHARTIER. Monsieur Jean-Yves LABELLE a été nommé Président.

Suite à cette élection, il a rencontré les membres de l'association qui lui ont demandé que la Commune veuille bien participer au rempoissonnement du parcours de pêche, car l'association n'a pratiquement plus de trésorerie.

Deux solutions sont envisageables :

1. Le versement d'une subvention ;
2. La Commune prend en charge les frais de rempoissonnement.

Monsieur le Maire privilégie la deuxième solution et donne les raisons de sa proposition.

Après la mise au vote, Le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour la prise en charge des frais d'empoissonnement pour une somme maximale de 1500 €

SECURITE ROUTIERE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle matérialisation signalétique a été faite route de la Crimée pour expérimentation. Il demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir donner leur avis sur cet aménagement. Le coût est de 11000 €.

Monsieur GRUGIER signale que la route de Lailly-en-Val est en très mauvais état, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une voie départementale et ne relève donc pas de la compétence communale. Monsieur Xavier DESCHAMPS et Monsieur Claude BOURDIN, Conseillers Généraux, ont été informés de cette situation.

ELABORATION DU P.L.U. :

Monsieur LEBEL demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir prendre connaissance de la note qu'il a établi sur l'avance de ce dossier. Il signale qu'une réunion de présentation aura lieu Lundi 30 novembre avec les P.P.A.

Monsieur le Maire expose les problèmes rencontrés suite à la demande de permis de construire d'un administré. Il a accordé un permis de construire suite à un refus de la D.D.E. (après la prise en compte de conditions particulières notamment : existence d'un puits mitoyen sur une limite séparative et pente de toit non conforme) alors qu'un responsable de cette administration lui avait dit qu'il était « Maître » sur le territoire de sa commune.

Il vient de recevoir, de Monsieur le Préfet, en lettre recommandée avec accusé réception, une injonction à l'annulation de cet arrêté.

Monsieur le Maire fait part de son mécontentement car il n'a aucun droit de décision assujettie à son mandat d'élu, de ce fait, il ne signera plus aucun permis de construire.

Il tenait à ce que le Conseil Municipal soit informé de cet affaire et fait remarquer que pour l'élaboration du P.L.U. il faudra bien réfléchir à toutes les incohérences constatées dans le P.O.S..

Monsieur le Maire rend compte de la participation de Monsieur MULOT à un groupe de travail à la préfecture concernant la fixation des modalités de régularisation des oies bernaches du Canada (oiseaux de 5 à 8 kg).

Seules 4 communes ont participé à cette réunion.

Cette espèce d'oiseaux a été introduite par un propriétaire dans la région de Montargis en 1986 (5 oies). En 2006 433 oiseaux n'étaient plus sous le contrôle du propriétaire. De 2007 à 2009 tir de 270 oies et stérilisation de 700 œufs, ce qui a permis de réduire l'effectif à 430 oies. Ligny le Ribault compterait aujourd'hui environ 300 oiseaux vivants. Sur la Commune d'Yvoy-le-Marron 200 oiseaux auraient été éliminés.

Un projet arrêté de régulation est en cours afin de permettre l'assouplissement des modalités de destruction de ces oiseaux.

Madame CORMERY fait le point sur le site internet de la Commune. Depuis sa mise en ligne le 12 octobre dernier près de 7000 clics sur articles ont été comptabilisés ce qui représente une moyenne de 100 clics sur articles par jour.

Monsieur le Maire souhaite qu'une rubrique « La Tribune du maire » soit créée afin qu'il puisse informer sur les divers sujets d'actualité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle déchetterie sera construite à Saint Ay. 2 sites seront aménagés en 2011 et 2012 pour traitement des produits verts (végétaux ?) à Cléry-Saint-André et au Bardon.

Il propose aux Conseillers Municipaux de programmer une visite à l'usine de collecte de SARAN un samedi matin.

Il souhaite que toutes les Associations Lignoises aient leur siège social chez le Président ou le secrétaire et non plus à la Maire de Ligny-le-Ribault.

Il donne quelques informations relatives aux élections régionales sur notre département.

Monsieur le Maire organisera, un samedi matin, une réunion d'information et fera un point de situation sur l'intercommunalité à l'ensemble du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22 h 45. Les Membres présents ont signé le procès-verbal.